



Conseil viticole et vinicole
Conseil en viticulture et œnologie
Expertises - Audits
France et International

247, rue de la chapelle St. Roch
84120 Pertuis
Tél. (33)(0).6.60.36.76.73
jl.terras@jltconseil.com – jltconseil.com

CONSEILS – ASSISTANCES – EXPERTISES – AUDITS

TARIFS 2018

Prestations à la carte (Visite sur place)

- L'heure 60 € + frais de déplacement *
 - La journée 450 € + frais de déplacement *
- * 0,14 € / km

Abonnements pour surveillance et conseil

Dans les deux formules suivantes le service comprend toutes les actions liées à la viticulture, la production, la vinification, l'élevage, la préparation et le conditionnement des vins.

A) Formule conseil et surveillance mini *

- 1 Jour de visite par mois – Disponibilité téléphonique – analyses de documents
350 € / mois + frais de déplacement selon la situation géographique

* Signature d'un contrat annuel reconductible

B) Formule conseil et surveillance maxi *

- 3 Jours de visite par mois – Disponibilité téléphonique – Analyse de documents
800 € / mois + frais de déplacement selon la situation géographique

* Signature d'un contrat annuel reconductible

- Pas de fiche de paye, seulement une facture mensuelle sans TVA (Article 293B du code général des impôts).
- Une assurance couvre tous les risques accidentels occasionnés lors des prestations.

« Le coût du service doit être financé par le bénéfice de son action ! »



*Conseil viticole et vinicole
Conseil en viticulture et œnologie
Expertises - Audits
France et International*

*247, rue de la chapelle St. Roch
84120 Pertuis
Tél. (33)(0).6.60.36.76.73
jl.terras@jltconseil.com – jltconseil.com*

Prestations spécifiques :

Expertises, estimations

➤ Création d'un dossier pour expertise : 300 €*

* Paiement à la commande

➤ **Expertise de domaine viticole ***

- Visite

- Constitution du dossier

- Compte-rendu

* signature d'un contrat

**Remise du dossier contre règlement

*** 10 € par hectare supplémentaire

} 1.000 €**/ îlot de 10ha***

➤ **Expertise + Audit de domaine viticole ***

- Visite

- Constitution du dossier

- Compte-rendu

- Conseil des changements

- Mise en place d'un projet

* signature d'un contrat

**Remise du dossier contre règlement

*** 10 € par hectare supplémentaire

} 1.500 €**/ îlot de 10ha***

- Facture sans TVA (Article 293B du code général des impôts) - Paiement à la suite de la prestation.
- Une assurance couvre tous les risques accidentels occasionnés lors des prestations.

« Le coût du service doit être financé par le bénéfice de son action ! »